



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du vendredi 25 avril 2008

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**03-02 -TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA CRECHE DES
CHATAIGNIERS – AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX LOTS N°S 1 2 et 6– AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Nous sommes assez surpris de constater que cette délibération ne fait en aucun cas référence à une des raisons de l'avenant N° 1 qui est la présence d'une colonne d'Amiante !

Cette absence de référence ne nous rassure pas sur le suivi de ce diagnostic. En effet, comment être sûr qu'en l'absence de désamiantage toutes les personnes qui auront à intervenir sur les structures du bâtiment, y compris sur le long terme, soient au courant de la présence de cette colonne d'amiante ?

Nous pensons que la santé publique mérite un peu plus de transparence au sujet des diagnostics Amiante et des techniques de traitement des sites, obligatoire depuis décembre 2003 pour les établissements recevant du public.

De plus le respect de cette obligation du diagnostic amiante semble avoir pris un sérieux retard vue la surprise qu'a causé en 2008 la détection de cette colonne d'amiante à la crèche des châtaigniers.